



Une autre conception de la valeur et de son partage du point de vue des communs

La Coop des Communs¹ a pour finalité d'accroître, en vue d'une justice sociale-environnementale, la dynamique collective et le pouvoir transformateur des communs ; elle voit les communs comme des construits sociaux fondés sur la capacité des personnes concernées à se concerter pour construire collectivement des réponses aux questions complexes auxquelles elles sont confrontées. En s'appuyant sur ses travaux et sur l'histoire collective de l'ESS à laquelle certains de ses membres ont largement contribué, La Coop des Communs

- propose une autre conception de la valeur et de son partage «en « communs »,
- a lancé des chantiers en conséquence.

1 – Une conception de la valeur et de son partage « en communs » :

11 – La distinction fondamentale entre « communs » et « biens communs », trop souvent confondus :

Selon [Elinor Ostrom](#), trois choses caractérisent les communs ²

- une ressource naturelle (forêt, nappe phréatique..) ou immatérielle (une ingénierie de formation, un logiciel..),
- une ou des communautés de personnes concernées, disposant de droits et d'obligations, qui peuvent ne pas être de même nature pour tous (droits d'accès, droits d'usage de la ressource, droit d'exploitation, de gestion, selon la notion de « faisceau de droits » de E. Ostrom)
- une structure de gouvernance de l'accès et de l'usage, dans le souci de la reproduction à long terme de la ressource.

« Le commun est une ressource partagée et gardée... Les biens communs, c'est la même chose, sauf qu'ils ne sont pas « gardés » (Coriat, 2024)³. Pour éviter la destruction des biens communs qu'on partage tous (l'air, l'eau, la biodiversité, la connaissance, le vivant) par un usage abusif de certains, il faut une gouvernance efficace. D'où l'enjeu sur lequel l'ESS devrait s'engager.

12 – Un engagement pour l'ESS : faire des « biens communs » des « communs » :

Les biens communs ne sont pas définis par la loi et, les communs, eux, ne sont pas « reconnus », mais le résultat d'un combat social. Même en Italie où la constitution consacre un principe de subsidiarité permettant aux citoyens d'agir en direct en faveur de l'intérêt général, le grand constitutionnaliste Stefano Rodota a appuyé ses définitions sur des droits qu'il faut réclamer (*claim for*).

La Coop des Communs ne croit donc pas que la « sanctuarisation » des biens communs puisse se faire sans action résolue et permanente des communautés humaines (y compris vis-à-vis des institutions étatiques). D'où notre credo des « communs ». Dès lors que nous avons conscience que :

¹ La Coop des Communs est une association de personnes physiques créée en 2016, dont l'intuition initiale est de confronter l'expérience acquise entre personnes actrices et chercheuses des communs d'un côté, de l'économie sociale et solidaire de l'autre. L'ambition est de favoriser une revitalisation de l'ESS à partir de la philosophie qui anime les communs et ses pratiques, tout en permettant aux communs de tirer parti de l'expérience organisationnelle et institutionnelle acquise par l'ESS.

² Voir les définitions dans le [Dictionnaire des Biens communs](#), nos résumés notamment dans [Communs et collectivités locales](#) et [Les Communs de proximité](#).

³ Benjamin Coriat, Alters Media, Les Cahiers citoyens, avril 2024



- nous sommes entrés dans l'anthropocène, postérieure à l'époque où sont nées les différentes formes d'organisations coopératives, mutualistes et associatives⁴,
- la valeur que nous donnons aux choses doit donc prendre en compte l'effet de l'activité humaine sur la situation actuelle de notre planète et sur son futur,

l'approche par les communs percute les principes même de l'économie sociale.

Elle nous oblige à assumer le défi tout à la fois de l'accès à toutes et tous aux ressources nécessaires à leur subsistance et de la préservation de l'intégrité des écosystèmes pour les générations présentes et futures, partout dans le monde. Elle apporte aussi un élément de réponse aux enjeux démocratiques, en remédiant à la montée des peurs : la peur créée par notre propre capacité d'anéantissement de notre monde, les peurs qui génèrent le vote xénophobe et le déni...

13 - Deux enseignements pour réfléchir sur la conception et le partage de la valeur :

Différemment d'un énoncé du Congrès de la loi ESS, l'ESS n'est pas composée de « *structures.. dont les externalités positives sont au bénéfice de l'ensemble de la société, c'est même le plus souvent leur objet* ». Les structures de l'ESS sont plutôt au service de leurs membres et donc pas nécessairement de l'intérêt général, en tous cas pour les coopératives et les mutuelles de santé⁵. Du côté des associations, on distingue associations fermées et associations ouvertes. C'est parce que ces dernières génèrent des externalités positives » au profit de l'intérêt général qu'elles ouvrent l'accès à la déductibilité fiscale.⁶

Les communs amènent à considérer que c'est aussi le « partage de la valeur » (entre qui/quoi) qui peut ou doit guider la « conception de la valeur », alors qu'on a traditionnellement suivi la démarche inverse : le partage une fois qu'on a « conçu » la valeur. D'où la double nécessité de :

- 1 – *intégrer, au sein de la structure et de l'action économique et sociale, la dimension « écologique » (au sens de l'échange, de la relation avec l'écosystème) : ce n'est pas historiquement dans l'ADN de l'ESS et, plus, par isomorphisme institutionnel, beaucoup d'acteurs de l'ESS s'en sont écartés ;*
- 2 – *revisiter la place de la/des communautés « concernées » et de « l'écosystème comme communauté » dans la prise de décision.*

Le terme de « concernement » traduit ainsi la relation entre les personnes et la ressource : leur sort dépend l'une de l'autre. Il importe donc que les personnes « concernées » aient voix au chapitre ; et qu'elles comprennent bien, au sens le plus intime, le lien entre elles et la ressource. C'est le sens que doit avoir l'organisation au sens de Ostrom : s'organiser collectivement « avec des règles bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs des individus rassemblés » (OSTROM, 1999) pour bien définir et contrôler les modalités de fabrication de la réponse et la façon dont cette réponse aux besoins est délivrée dans le temps long⁷.

L'approche par les communs appelle donc à dépasser les questions de la gouvernance démocratique telles que les envisage traditionnellement l'ESS, au travers des statuts, des instances, la démocratie participative pour aller vers la réflexion sur qui est concerné, quelle(s) communauté, identifiée ou pas, membres, non membres ; sur l'écosystème, ressources naturelles/humaines ; sur les liens entre les Suds et Nords ; l'exploitation de la valeur que permet le patriarcat, etc..

Ces deux enseignements nous conduisent à la nécessité d'une action résolue sur les principes fondateurs de l'ESS pour mieux définir les valeurs relationnelles communes (le soin à la communauté

⁴ même si celles-ci ont été impliquées dans des réponses notamment sociales à l'émergence du capitalisme

⁵ même si ces dernières sont poussées par la réglementation à répondre à la généralité des besoins

⁶ mais la valeur créée est souvent pillée par le marché (aide à domicile, activités éducatives..).

⁷ Nicole Alix, in Les communs de proximité, op.cit. 2024



et aux activités qui participent de la préservation de la ressource commune). Ils nous guident aussi vers trois chantiers sur la question fondamentale de la valeur créée par le commun.

2- Des chantiers pour concevoir, gérer et préserver la valeur différemment

21- L'identification de la valeur, sa « conception » et la conception de son partage :

En voici quelques pistes que La Coop des Communs travaille :

⇒ *Apprécier la valeur par la participation aux projets*

Les gens veulent « faire » ensemble, c'est comme cela qu'ils ont l'impression de donner du sens à l'action, qu'ils la comprennent. En s'embarquant dans cette démarche, ils montent en conceptualisation, en conscience collective. C'est ce qui paraît ressortir de débats que nous avons entendus pour « réformer le mutualisme ». Les valeurs relationnelles définies par l'IPBES (le GIEC de la biodiversité) comme « l'importance des interactions entre les êtres humains et la nature ainsi que des interactions entre humains et les générations par l'intermédiaire de la nature » doivent donc être intégrées dans les valeurs et les démarches de l'ESS.

⇒ *Rendre visible l'entretien de la communauté*

Nos travaux⁸ démontrent que l'engagement dans l'entretien de la communauté est souvent invisibilisée, vue comme coûteuse ou uniquement par le biais des participations aux instances. Le « commoning » pour prendre soin de la communauté est consubstantiel au commun.

⇒ *Compter les contributions non monétaires :*

La question de la limitation de la question de la contribution à la contribution économique des membres, voire au seul capital, dans le 3^{ème} principe coopératif, mérite examen. La contribution volontaire et bénévole des coopérateurs au bon fonctionnement de leur coopérative comme on le fait dans les associations vaut, ce que reconnaissent aussi les tenants d'une économie contributive. Il importe aussi de prendre en compte la valeur des données⁹.

⇒ *Compter ce qui compte vraiment et pas uniquement les externalités produites ou les impacts :*

Il nous semble que les travaux sur la mise en œuvre de la CSRD pourraient être une excellente occasion pour l'ESS d'aller plus loin vers de nouvelles méthodes comptables socio-écologiques. Nous travaillons beaucoup sur le modèle CARE¹⁰, en le rapprochant de la comptabilité éco système centrée. Ils nous paraissent bien plus en équation avec les enjeux cités plus haut que les mesures d'impact : le raisonnement selon lequel on peut relier un effet à une cause qui l'aurait produit nous paraît source de leurre car trop mécanique, ne tenant pas compte des effets en boucle, de la complexité de l'action et du temps, du « commoning ».

⇒ *Revisiter la conception du partage :*

De même il serait limitant de parler de « partage de la valeur » sans se référer aux valeurs relationnelles. Ce qui peut être partagé ce sont des bénéfices de l'activité pour financer des actions importantes du point de vue des valeurs relationnelles, comme l'animation et le soin du collectif et ces actions peuvent être mises aux services d'actions de préservation de la nature (ce qui rejoint la philosophie de C.A.R.E). Quand une organisation de l'ESS se félicite de partager la valeur en versant un "dividende écologique", ne faudrait-il pas que les personnes concernées puissent s'assurer que des besoins essentiels « relationnels », entrant dans l'objet de l'organisation (accroissement de l'inassurabilité, par exemple) sont pleinement satisfaits ?

22 - La gestion usages/propriété

⁸ Notamment Communs et collectivités locales

⁹ cf [nos travaux sur les coopératives de données](#).

¹⁰ <https://coopdescommuns.org/fr/communs-et-comptabilite/>



D'une part la distribution des droits de propriété dans les communs telle que conceptualisée par Ostrom peut utilement guider la réflexion sur la valeur, sa conception et sa distribution entre : droit d'usage (droit d'accès/droit de prélèvement), droit de gouvernance (droit de gestion/d'exclusion/d'alinéation), entre différentes catégories d'usagers (visiteurs, utilisateurs, gestionnaires, propriétaires..) ¹¹, droit de contrôle ¹².

D'autre part nous menons une réflexion sur le type d'outils auxquels on peut recourir sans se servir des armes du capitalisme propriétaire ou celles des coopératives fermées qui ne permettent pas une production matérielle ou immatérielle d'intérêt général. Il s'agit d'éviter que la valeur soit pillée sans contrôle des contributeurs (via des licences à réciprocité, marques collectives, articulation propriété intellectuelle et usages..)

Enfin, ces dispositifs supposent une sophistication de la répartition des pouvoirs de contrôle en interne : comment remettre les personnes au centre ? comment donner une place aux non-humains ? faut-il donner une place aux défenseurs de « la valeur de la nature ? comment partager de la valeur entre les contributeurs et la structure ?

23 – La préservation de la valeur dans le temps long :

L'ESS apporte à ce sujet des principes et des pratiques fortes et éprouvées : le principe « une personne/une voix », l'installation de « réserves impartageables », le patrimoine indaliénable des associations, les concepts d'intérêt général, de « non-lucrativité » sont des instruments magnifiques pour « sacraliser » le bien commun, de même que les différentes formes de fondation, fonds de dotation..

Notons aussi que la question de la personne morale est structurante pour l'ESS, où les statuts garantissent la cohésion sociale. Or, ce que nous avons vu au sein de certains courants des communs, notamment des communs numériques, c'est que le principe régissant l'action est celui de la liberté et de l'inventivité de l'individu. La personne physique est au centre, et non la personne morale (Vidal, 2024¹³). De ce point de vue, les outils de l'ESS peuvent beaucoup apporter aux formes un peu molles de communs, notamment les communs numériques. L'« impensé économique du logiciel libre » ne valorise pas le travail nécessaire au maintien et au développement des ressources et ne protège pas le commun de la prédation capitaliste. Les structures de l'ESS demeurent insuffisantes pour garantir la soutenabilité économique des communs numériques, où la question de la taille critique et du passage à l'échelle sont au cœur de l'utilité du service rendu ¹⁴(Bachelet).

Last but not least, il faut adapter le financement nécessaire pour assurer la pérennité des communs, qui ont à apprendre de l'expérience des associations pour négocier le financement de l'intérêt général et pour peser les avantages et inconvénients de l'affectation du financement : la question de « à qui va/doit aller le financement ? » : au contributeur individuel, à l'utilisateur, à la communauté ou la structure conditionne les chances de pérennité.

Les communs interpellent ainsi l'ESS afin d'explorer de nouvelles voix et stratégies de lutte sociale, écologique, culturelle et économique. C'est notamment autour de la conception et du partage de la valeur que peut se développer un véritable dialogue.

¹¹ Schlager et Ostrom, 1992 b, 1996 ; repris par Sébastien Broca, 2016.

¹² [Echelles de communalité](#), Judith Rochfeld, Marie Cornu, Gilles Martin, 2021

¹³ Vera Vidal, ACFAS, 2024

¹⁴ [Vincent Bachelet, thèse en cours et travaux sur la fiducie d'utilité sociale](#).

